

Délibération CA-20250429-2

Vanves, le 29 avril 2025

## **DELIBERATION**

### **Relative au procès-verbal du Conseil d'administration exceptionnel du 4 novembre 2024**

**La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,**

- *Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,*
- *Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,*
- *Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,*
- *Vu le projet de PV du CA exceptionnel 4 novembre 2024 présenté au Conseil d'administration,*

#### **Point de l'ordre du jour**

Point n°2

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation du PV du CA exceptionnel du 4 novembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, du PV du CA exceptionnel du 4 novembre 2024

Nombre de membres constituant le conseil : 29 membres avec voix délibératives

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 23 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Procurations : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Pour : 23 voix**

Contre : 0 voix

**Bénédicte DURAND**

**PJ : le PV du CA exceptionnel du 4 novembre 2024**

Délais et voies de recours : en application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la présidente du CNOUS et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, en l'occurrence de Cergy-Pontoise.